

AXE I : POUR UN TERRITOIRE RESPONSABLE

Mesure 1. L'eau au cœur des enjeux du Val d'Adour

Mesure 2. L'exemplarité énergétique et la qualité environnementale

Mesure 3. L'occupation maîtrisée de l'espace

AXE II : POUR UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

Mesure 4. Les services, facteur de cohésion du Pays

Mesure 5. Un développement économique durable

Mesure 6. Culture, tourisme, patrimoine, facteurs de développement et d'identité du territoire

AXE III : POUR UN TERRITOIRE SOLIDAIRE

Mesure 7. Une organisation pour mieux travailler ensemble et assurer la reconnaissance du rôle et des compétences de chacun

Mesure 8. De nouvelles pratiques pour s'inscrire dans une démarche continue de progrès

AXE I : POUR UN TERRITOIRE RESPONSABLE

Mesure 1 : La gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Depuis sa création, l'eau est au cœur des politiques du Pays. Aussi, si le Pays du Val d'Adour poursuit ses efforts en matière de gestion intégrée des cours d'eau, il s'investira également dans de nouveaux domaines tels que la préservation de la biodiversité de l'Adour (Natura 2000) ou la lutte contre les pollutions diffuses (PAT Adour), dans une approche globale de la ressource et du patrimoine "eau". Il lancera également un grand chantier autour de la création d'un sentier le long de l'Adour, fil conducteur du Pays.

- 1.1 La gestion durable des cours d'eau :** études préalables, travaux d'entretien et de gestion, mise en réseau des techniciens rivières, formation, animations (type journée de l'eau), etc.
- 1.2 La mise en place de Natura 2000 :** études préalables (DOCOB), actions de gestion du site, actions d'animation et de sensibilisation, etc.
- 1.3 La préservation de la ressource en eau (PAT Adour, etc.) :** actions d'information et de formation, équipements (desherbeur thermique...), etc.
- 1.4 La création d'un sentier le long de l'Adour :** étude de faisabilité, travaux d'aménagements, signalétique et communication, animations, actions pédagogiques et de découverte, etc.

⇒ Institution Adour, syndicats de rivières, communautés de communes, communes, associations.

Mesure 2 : L'exemplarité énergétique et la qualité environnementale

Face au défi planétaire du changement climatique, le Pays développera une politique locale qui s'appuiera sur une stratégie collective et une organisation partenariale, à travers un Plan Climat. L'investissement du Pays du Val d'Adour se portera prioritairement sur la sensibilisation et le conseil des acteurs locaux, sur l'exemplarité énergétique et environnementale des collectivités locales et sur le développement des énergies renouvelables. De plus, l'efficacité énergétique et la qualité environnementale seront posées comme des conditions préalables aux actions soutenues par le Pays.

2.1 La diffusion et l'appropriation de ces principes : définition d'une stratégie collective à travers un Plan Climat Territorial, création d'un centre de ressources sur l'environnement et le développement durable, études préalables, actions de sensibilisation, d'information, de conseil et de formation, etc.

2.2 L'exemplarité des aménagements et des bâtiments publics : études préalables (type diagnostic énergétique), travaux, équipements, actions de sensibilisation et de formation, etc. *Attention : le Pays soutiendra en priorité les actions ayant une dimension collective.*

2.3 Les productions locales d'énergies renouvelables : études préalables, équipements, actions de communication, etc.

⇒ Communautés de communes, communes, associations, organismes publics et de formation, entreprises, etc.

Mesure 3 : L'occupation maîtrisée de l'espace et l'habitat

Le Pays se saisit, ici, d'une problématique fondamentale dans la gestion des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique : la maîtrise de l'espace. De nombreux acteurs partagent le constat de la poursuite de l'étalement urbain ; la préoccupation du maintien de la qualité du cadre de vie ; de déployer une offre de logements variée tant dans le locatif que dans l'accession à la propriété. Ainsi, il s'agit pour le Pays de réunir les conditions à l'engagement des élus dans la réalisation, d'une part de documents d'urbanisme et, d'autre part la création de logements locatifs comme de lotissements communaux exemplaires.

3.1 La gestion de l'espace : élaboration d'un document stratégique à l'échelle du Pays (diagnostic stratégique habitat-foncier, SCOT...), actions de sensibilisation, d'animation et de conseils, études préalables et réalisation de documents d'urbanisme, etc.

3.2 L'offre de logements durables : études préalables, travaux, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), animations et actions de sensibilisation, etc.

3.3 L'aménagement des espaces publics : études préalables, travaux, équipements.

⇒ Communautés de communes, communes, associations.

AXE II : POUR UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

Mesure 4 : Les services, facteur de cohésion du Pays

Le maintien, la modernisation et le développement des services constitue un des principaux piliers de la politique de développement territorial du Pays. A l'heure actuelle, des besoins persistent notamment en termes de services aux personnes (petite enfance en particulier), la couverture du territoire n'est pas aboutie et de nouveaux besoins apparaissent dans le domaine de la santé et des services publics. De plus, si le dynamisme économique et la cohésion sociale du territoire sont sortis confortés des précédentes actions, l'ancrage de ces réalisations dans les enjeux environnementaux doit être renforcé.

- 4.1 L'accès aux services** : études préalables, travaux et aménagements de centre multi-services, équipements structurants de dimension intercommunale à vocation culturelle et sportive, équipements haut-débit, actions favorisant l'e-administration, etc.
- 4.2 Les services d'accueil enfance et jeunesse** : études préalables, travaux et équipements de multi-accueil, de pôle enfance, de Réseau d'Assistantes Maternelles (RAM), services itinérants, actions d'animations et de sensibilisation.
- 4.3 L'offre de santé de proximité et l'accueil des personnes âgées et handicapées** : études préalables, travaux et équipements de maison de la santé, de structure d'accueil en faveur des personnes âgées et handicapées (accueil de jour ou temporaire), service de télémédecine, actions d'animations et de sensibilisation.

⇒ Communautés de communes, communes, associations.

Mesure 5 : Un développement économique durable

Pour le Pays, il s'agit d'une part de favoriser la mise en réseau et les actions collectives des acteurs de l'emploi et de la formation à travers la Maison Commune Emploi Formation du Val d'Adour. D'autre part, le Pays accompagnera la poursuite des investissements dans l'aménagement d'infrastructures d'accueil de qualité ainsi que le développement des entreprises locales (ORAC...).

Dans le domaine vitivinicole, il s'agira de soutenir les démarches collectives de mise en marché pour lesquelles des démarches d'éco-conception seront recherchées et de structurer une diversification des revenus grâce à l'activité touristique.

Concernant l'activité agricole, il s'agit de faciliter l'adaptation de l'agriculture locale aux nouvelles attentes des consommateurs et à saisir les opportunités qui se font jour sur le territoire, notamment à travers la mise en place de circuits courts (alimentant des services de restauration collective) et des actions de promotion des produits locaux.

- 5.1 L'emploi et la formation** : plan d'actions annuel de la Maison Commune Emploi Formation du Val d'Adour (information, formation, accompagnement à la création d'entreprises...).
- 5.2 L'accueil d'entreprises et le soutien des entreprises locales** : études, travaux et aménagements de zones d'activités, mise en place d'ORAC, d'OMPCA ou dispositifs équivalents, développement de services aux salariés et aux entreprises, etc.
- 5.3 Le secteur viticole** : actions de promotion et de mise en marché des vins et des produits touristiques associés, actions d'éco-conception, actions de sensibilisation et/ou de formation

pour un accueil de qualité, élaboration et adoption d'une charte qualité de l'accueil.

5.4 L'agriculture locale : étude, équipements et aménagements liés à la mise en place de service de restauration collective basée sur des circuits courts, actions de sensibilisation sur la qualité des produits et le développement des circuits courts.

⇒ Communautés de communes, communes, associations, organisations de producteurs (groupements coopératifs, GIE...).

Mesure 6 : Culture, tourisme et patrimoine, facteurs de développement et d'identité du territoire

Au cours des précédentes années, le Pays s'est fortement investi dans l'accès à la culture et souhaite aujourd'hui recentrer ses priorités : en renforçant la diffusion culturelle ; en impliquant davantage les collectivités locales ; en créant des passerelles avec d'autres domaines (enseignement, tourisme...) et en favorisant la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs culturels locaux.

Conscient de la nécessité de diversifier l'économie du territoire et de développer une vocation touristique particulière, le Pays souhaite poursuivre son soutien, notamment à travers la mise en réseau et la coordination des offices du tourisme (OT), la création de nouveaux produits touristiques associant, par exemple, patrimoine, culture et produits locaux, etc.

6.1 La culture : élaboration et mise en place d'un nouveau Projet Culturel de Territoire, actions en faveur du Pôle Culturel de Marciac, aide à la diffusion (via les collectivités et le réseau des lieux), actions pédagogiques liées aux pratiques artistiques, valorisation culturelle des sites patrimoniaux.

6.2 Le tourisme : mise en réseau des OT, élaboration d'une charte d'accueil qualité, hébergements de qualité, actions de promotion et de communication à l'échelle du Pays, soutien au développement du Grand Site Touristique de Marciac.

6.3 Les nouveaux produits touristiques : études préalables à la conception de produits, outils de promotion, développement du dispositif « Destination Vignobles » (animations, investissements sur les lieux d'accueil, charte qualité), etc.

⇒ Communautés de communes, communes, syndicat, offices de tourisme, associations, producteurs locaux et professionnels du tourisme.

Les commissions du GIP ADT EURADOUR et leur référent :

- Développement Economique/Emploi/Insertion : Michel Chantre
- Environnement / Cadre de vie : Lionel Terré
- Services : Christiane Autigeon
- Gérontologie/Médico-social : Jean-Pierre Trinquier
- Tourisme/Culture/Communication : Jean-Louis Guilhaumon
- Coopération : Odile Despert
- Capitalisation/Suivi/Evaluation : Lucien Mondat
- Organisation locale et intercommunalité : Claude Miqueu

Les techniciens de la Semadour :

- L'eau et l'environnement : Olivier Baccialone, Directeur
- Les services et la culture : Véronique Soubabère, Chef de projet Pays et Leader
- L'énergie et l'habitat : Typhaine Dulhauste, Chargée de mission Agenda 21
- L'économie et le tourisme : Carine Demourgues, Chargée de mission Coopération